

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 Février 2020 à 20h

L'an deux mille vingt et le vingt cinq Février à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans», régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou, à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	27	Date de convocation :	18 Février 2020
Membres en exercice :	27	Date d'affichage :	18 Février 2020
Membres présents :	20	Secrétaire de séance :	Daniel TESTON
Membres absents (<i>y compris les procurations</i>) :	7		
Nombre de procurations :	3		
Membres qui ont pris part aux votes :	23		
(<i>y compris les procurations</i>)			

Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents
Commune de BARNAS		Commune de LALEVADE D'ARDECHE		Commune MONTPEZAT SOUS BAUZON		Commune de ST CIRGUES DE PRADES	
LAURENT Joël	X	BOUDART Sébastien	X	CHAMBON Daniel	X	PALLOT Thierry	X
Commune de BURZET		FARGIER Karine	Procuration à E. ORIVES	PAJOT HELLEBOID Ch.	X	Commune de ST PIERRE DE COLOMBIER	
TEYSSIER Geneviève	X	ORIVES Eric	X	Commune de PEREYRES		FARGIER Gérard	X
Commune de CHIROLIS		Commune de LA SOUCHE		MEJEAN Hervé	X	Commune de THUEYTS	
GINEVRA Stéphane Suppléant	X	ALBALADEJO Thomas	Excusé	Commune PONT DE LABEAUME		CHAPUIS Pierre	X
Commune de FABRAS		Commune MAYRES		BOULONI Christian	X	DESVIDEAUX Christiane	X
Cédric D'IMPERIO	X	PONTIER Roland	Excusé	VEYRENCE Yves	Procuration à C. BOULONI	TESTON Daniel	X
Commune de JAUJAC		Commune de MEYRAS		Commune de PRADES			
GORRIS Bruno	Procuration à R. SOULELIAC	ROBERT Karine	X	DALVERNY Jérôme	X		
LEYNAUD Aurélie	X	LHOPITEAU Eric	Excusé	HENNACHE M. Hélène	X		
SOULELIAC René	X			VALETTE Alain	Excusé		

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. Finances : Compte de gestion 2019 Budget principal :

Le Président propose d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal établi par la trésorerie de Thueyts, et conforme au compte administratif de la CDC. Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

2. Finances : Compte de gestion 2019 Budget annexe (Energie photovoltaïque) :

Le Président propose d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe établi par la trésorerie de Thueyts, et conforme au compte administratif de la CDC. Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

3. Finances : Compte Administratif 2019 Budget principal :

Pierre CHAPUIS, Vice Président délégué aux finances, prend la présidence de séance et Cédric D'IMPERIO quitte momentanément la salle.

Il propose d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal dont la synthèse est la suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 196 967,58	460 868,20		460 868,20	1 196 967,58
Opérations de l'exercice	4 887 200,38	5 907 940,71	1 476 408,61	1 462 587,77	6 363 608,99	7 370 528,48
Totaux	4 887 200,38	7 104 908,29	1 937 276,81	1 462 587,77	6 824 477,19	8 567 496,06
Résultat de clôture		2 217 707,91	474 689,04			1 743 018,87
	Besoin de financement		474 689,04			
	Reste à réaliser (RAR)		1 231 474,00	648 010,00		
	Besoin de financement des RAR		583 464,00			
	Besoin total de financement		1 058 153,04			

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

4. Finances : Compte Administratif 2019 Budget annexe (Energie photovoltaïque) :

Pierre CHAPUIS propose d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe dont la synthèse est la suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	2 791,16	0,00	623 597,74	807 429,42	626 388,90	807 429,42
Totaux	2 791,16	0,00	623 597,74	807 429,42	626 388,90	807 429,42
Résultat de clôture		-2 791,16		183 831,68		181 040,52
		Excédent de financement		183 831,68		
		Reste à réaliser (RAR)	220 990,00	55 479,58		
		Besoin de financement des RAR	165 510,42			
		Excédent de financement		18 321,26		

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Cédric D'IMPERIO reprend la présidence de séance.

5. Finances : Affectation de résultat 2019 Budget principal :

Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés ci-avant,

Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement,

Le Président propose d'affecter la somme de 1 058 153.04 € au compte 1068 investissement et la somme de 1 159 554.87 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

6. Finances : Affectation de résultat 2019 Budget annexe (Energie photovoltaïque) :

Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés ci-avant,

Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement,

Le Président propose d'affecter la somme de 2 791.16 € au compte 002 déficit de fonctionnement reporté et la somme de 18 321.26 au compte 001 excédent d'investissement reporté.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

7. Taxe GEMAPI 2020 :

Le Président propose de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI, qui est, pour rappel, répartie sur les quatre taxes locales (TH, TFB, TFNB, CFE). Cette compétence ayant été confiée à l'EPTB Ardèche, la taxe représente 75 % de la contribution à cet établissement, soit pour l'année 2020, la somme de 61 749.00 €.

8. Finances : Attributions de compensation 2020 provisoires (AC) (idem 2019) :

Le Président rappelle que les AC ont été votées par délibération du conseil communautaire du 13.06.2017 pour les années 2017 à 2019. Il propose de valider les **AC provisoires** pour l'exercice 2020, identiques à celles de 2019, pour pouvoir les communiquer aux communes.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

9. Demande de subvention Etat : DETR pour vestiaires et club house Lalevade, DETR Maison France Services :

9.1 DETR 2020 pour vestiaires et club house de Lalevade d'Ardèche :

Le Président rappelle le projet de construction de nouveaux vestiaires et d'un club house au stade de Lalevade d'Ardèche sur la base d'une étude de programmation estimant leur montant à 493 921.00 € HT. Différents financements ont été obtenus sur cette base (CD07 : 105 000 € - Etat : 142 536.75 € - Région : 70 000 €)

Depuis, plusieurs facteurs sont venus impacter le projet et provoquer une augmentation de son coût :

- une étude de sol réalisée en janvier 2019 a conclu que des adaptations techniques des fondations et de la structure du bâtiment devaient être réalisées,
- prévoir la sécurisation du canal sous le bâtiment par busage,
- prévoir un ascenseur (l'étude de programmation avait prévu un cheminement sur la largeur du stade qui s'avère difficile en mettre en œuvre vu les dimensions du terrain de football),
- agrandissement de la surface du club house de 30 m² à 50 m²
- depuis 2018, augmentation des prix du bâtiment.

Une nouvelle estimation réalisée en janvier 2020 porte le projet à 618 878 € HT. Avec les études de sol, la maîtrise d'œuvre, le contrôle technique, le CSPS et divers frais et imprévus, le budget prévisionnel s'élève à 720 863.90 € HT. Une nouvelle consultation a été lancée en janvier 2020. Le Président propose donc de solliciter un financement auprès de l'Etat (DETR 2020) de 40 000 €.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

9.2 : DETR 2020 pour France Services :

Relais Services Public en 2014, puis Maison de services au public, l'évolution de ce service en direction de tous les citoyens du territoire s'est concrétisée par l'obtention du label France Services dès janvier 2020, ce qui entraîne de nouvelles exigences de qualités. Par conséquent, il s'avère nécessaire de réaménager les locaux existants, mis à disposition par la commune de Thueyts, pour permettront un accès à tous les publics. Le Président propose de solliciter un financement DETR de 18 135.10 €, soit 40 % du montant HT des travaux estimés à 45 337.76 € HT.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

10. Demande de subvention Région : Contrat CAR 2020-2023 (vestiaires stade), PACTE Ardèche (foncier d'activité, accueil d'entreprises, réhabilitation de friche à Prades) :

10.1 Contrat Ambition Région (CAR) 2020-2023 :

Lors du premier CAR 2017-2019, la Région a mobilisé une enveloppe de 518 000 € pour notre territoire dont 70 000 € pour les vestiaires du stade de Lalevade d'Ardèche, sur la base de 350 000 € de travaux estimés au moment du contrat. Le projet ayant été revu à la hausse, le Président propose d'inscrire à nouveau 350 000 € de travaux et 70 000 € de subvention sur le prochain CAR à signer en 2020.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

10.2. PACTE Ardèche (foncier d'activité, accueil d'entreprises, réhabilitation de friche à Prades) :

Le Président expose que la CDC travaille pour la réhabilitation de l'ancienne usine Satex. Il rappelle que l'entreprise ID SOLAIRE (photovoltaïque, maintenance) s'est installée fin 2019 sur ce site de Prades avec 8 salariés. Cette entreprise vise un développement dynamique avec le doublement de son activité et de son personnel dans l'année qui vient. Il informe que l'entreprise SOPPREG (production de confitures sur la commune de La Souche) viendra installer sa logistique et un service commercial courant 2020 avec plusieurs emplois. A terme, 6 à 7 entreprises seront installées sur l'ensemble du site de cette friche industrielle, avec une soixantaine d'emplois (moulinage Vernède compris). Il est donc nécessaire de réaliser des travaux de gros œuvre et second œuvre (créer une porte sectionnelle, remplacer deux portes d'entrée, réaliser un cloisonnement coupe-feu, réhabiliter et agrandir les espaces de bureaux existants, réaliser des travaux d'électricité, plomberie, sécurité incendie, contrôle technique). Ces travaux sont estimés à 155 000 € HT. Le Président propose de solliciter un financement au taux de 20% auprès de la région.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

11. Demande de subvention CD07 : Pass Territoires 2020 (complément vestiaires stade), Pass Territoires 2020 (Ray-Pic) :

11.1 Demande de subvention CD 07 – Pass Territoires 2020 complément vestiaires stade Lalevade :

En parallèle de la demande de financement DETR (voir ci-dessus), le Président propose de solliciter un nouveau financement auprès du Département, de 40 000 € (soit 20% du dépassement).

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

11.2 Demande de subvention CD 07 – Pass Territoires 2020 Ray Pic :

La CDC souhaite aménager le site de la cascade du Ray-Pic. Une réhabilitation a été réalisée en 2012 (aménagement du sentier de découverte, installation de toilettes sèches et mise en valeur patrimoniale). Cette réhabilitation a engendré une affluence de visiteurs, et démontré les limites d'utilisation des toilettes installées. Pour une hygiène optimale, il convient de mettre en place une signalétique pédagogique plus adaptée et une desserte en eau de récupération dans un objectif d'économie des ressources pour le nettoyage de cet espace. La CDC souhaite mettre en œuvre ce projet dont le coût global est estimé à 155.000 € HT. En 2019, le Département avait été sollicité mais l'avancement du projet n'a pas permis de valider la pré-affectation sur l'exercice. Le Président propose de présenter une nouvelle demande auprès du Département.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

12. Marché public : Attribution marchés vestiaires stade Lalevade d'Ardèche :

Le Président rappelle qu'une première consultation a été réalisée en 2019 et déclarée infructueuse pour les lots 4 et 11 pour absence d'offres, et sans suite pour les autres lots pour motif d'intérêt général (délibération du conseil communautaire du 12.12.2019). Après redéfinition du besoin, une nouvelle consultation a été lancée du 13.01.2020 au 03.02.2020. Après ouverture des plis et analyse des offres, il propose de retenir les offres les mieux disantes détaillées ci-dessous, d'après les critères du règlement de la consultation (prix de la prestation et valeur technique), hors lots 6 et 11 pour lesquels il propose de reconsulter :

Lot	Intitulé du lot	Tranche ferme Montant HT	Tranche conditionnelle Montant HT	Montant total HT	Entreprise
1	Terrassement - VRD	29 941,90		29 941,90	PRO ARDECHE TP 07120 RUOMS
2	Maçonnerie - Gros œuvre	114 649,10		114 649,10	PRO ARDECHE TP 07120 RUOMS
3	Murs et charpentes - Bois - Bardage - couverture	119 474,47	20 792,31	140 266,78	MOULIN CHARPENTE 07200 AUBENAS
4	Sans objet	0,00		0,00	
5	Menuiseries intérieures bois	4 240,00	5 120,00	9 360,00	MENUISERIE LAURENT 07200 LABEGUDE
6	Menuiseries extérieures - Occultations - Serrurerie				Déclaration sans suite
7	Plâtrerie - Peinture	36 308,78	3 592,65	39 901,43	EI BUSCEMA 07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON
8	Revêtements de sols - Faïences	25 610,39	4 612,81	30 223,20	CRG 07200 AUBENAS
9	Ascenseur	19 850,00		19 850,00	AUVERGNE ASCENSEUR 43700 ST GERMAIN LAPRADE
10	Électricité	25 323,00	3 226,00	28 549,00	ARDECHE ELEC 07170 LAVILLEDIEU
11	Chauffage - Plomberie - Ventilation				Déclaration sans suite
	Total	375 397,64	37 343,77	412 741,41	

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

13. Avenant au bail emphytéotique avec la commune de Lalevade d'Ardèche pour le stade (modification de la durée portée à 30 ans) :

Le Président rappelle que le stade est propriété de la commune de Lalevade d'Ardèche qui l'a donné à la CDC par bail emphytéotique passé en 2019 pour une durée de 20 ans. Au vu des investissements prévus sur le projet de vestiaires et club house (environ 750 000 € HT), il propose, en accord avec la commune de Lalevade d'Ardèche, de porter la durée du bail emphytéotique à 30 ans afin de cadrer au mieux avec l'amortissement des investissements et la durée de l'emprunt.

Il rappelle que ce projet tient compte des exigences de la FFF et du club USPHC. Le club a aussi renouvelé sa demande pour un éclairage public du stade aux normes « E5 » de la FFF ainsi que pour un stade en synthétique. La compétence éclairage public appartient à la commune qui l'a transférée au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche. Le projet d'éclairage public chiffré par le SDE 07 s'élève à 78 039.43 € TTC, dont 60% sont pris en charge par le SDE 07. Le solde de 32 516.43 € à la charge de la commune (40%), sera étalé sur 10 ans, ce qui représente 3 251.64 € par an.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

14. Marché public : Adhésion au groupement de commandes du SDE 07 pour l'achat d'électricité (puissance inférieure ou égale à 36 kVA) :

La loi Energie Climat adoptée et publiée au JO du 9.11.2019 (directive européenne du 5.06.2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité), organise la fin des tarifs bleu de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs finaux non domestiques. Ces tarifs correspondent aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. En conséquence, les collectivités et établissements publics devront souscrire à une offre de marché avant l'échéance du 31.12.2020, donc mettre en concurrence les fournisseurs. Le SDE 07 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche) propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité afin de permettre de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence. Il propose de coordonner et d'exécuter le marché d'achat d'électricité, en contrepartie d'une participation financière de 100 € (en fonction du nombre de points de livraison) plus un cout variable de 0,20 € par MWh. Le Président propose d'adhérer à ce groupement de commande.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

15. Voirie communautaire : Mise à jour tableau au 01.01.2020 :

Le Président expose que le programme de voirie 2016-2019 a été soldé pour un montant total de travaux de 1 922 376 € HT. En vue de préparer le budget primitif 2020 à voter avant le 30.04.2020, il propose de poursuivre l'exercice de cette compétence « voirie d'intérêt communautaire » et donc de mettre à jour le kilométrage de voirie communautaire (sortie de la commune de Astet au 1.01.2017 et prise en compte de la mise à jour des tableaux de voirie communale des communes au 1.01.2020). Sur la base du même calcul que le programme précédent, les enveloppes voirie pour un programme 2020-2025 sont données à titre indicative, sous réserve d'une délibération modificative ultérieure.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

16. Ressources humaines : création d'un emploi d'animateur catégorie B de 35 h et d'un emploi d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe catégorie C de 35 h :

Le Président propose la création d'un emploi d'animateur catégorie B de 35 h par semaine suite à la réussite d'un agent à un concours, et à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe catégorie C de 35 h par semaine, en renfort à la maison France Service, suite à l'obtention de ce label par l'ancienne Maison de Service Au Public (MSAP).

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

17. Fibre : Avenant à la convention financière avec ADN :

Dans le cadre du schéma de déploiement territorial de la FTTH (« fibre à la maison »), le syndicat porteur Ardèche Drôme Numérique (ADN) a programmé la phase « production » entre 2020 et 2022 permettant une fin de déploiement à la fin de l'année 2023 au lieu de 2025. Le besoin de financement sera parallèle aux travaux mais le syndicat propose un lissage des versements, ce qui nécessite la signature d'un avenant à la convention financière signée en 2017. L'échéancier prévisionnel prévoit un versement de 615 000 € dès 2020, puis de 333 750 € par an, de 2021 à 2024. Le Président propose de valider la signature de cet avenant permettant aussi de valider la programmation de la phase « production » et la réactualisation de la volumétrie prévisionnelle du nombre de lignes à déployer, de 8 500 prises à 8 700 prises.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

18. Divers (bilan MSAP 2019, bilan association Coup de pousse 2019, échéance mandats électoraux...) :

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante, ce qui est accepté à l'unanimité.

Tarifs de vente de bacs aciers d'occasion :

Le Président expose que lors des travaux de pose de la centrale photovoltaïque en toiture des logements communautaires à Saint-Pierre-de-Colombier, il a été nécessaire de remplacer les bacs aciers qui n'étaient pas normés pour supporter des panneaux photovoltaïques. Les panneaux remplacés ont été stockés à côté des logements à Saint-Pierre-de-Colombier. La CDC n'a pas utilisé de ces panneaux d'occasion et propose de les mettre en vente. Considérant le prix du neuf et l'état des panneaux, il propose de fixer un prix de vente à 10 € / m².

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Séance levée à 21h40.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.